



Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Plan d'Action de Lima pour le programme de l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO

14 juin 2019

N° de référence:

1. Activités nationales 2017-2019

1.1 Bases légales

L'application légale des réserves de biosphère a été confirmée au niveau politique à travers la révision de l'Ordonnance sur les parcs suisses (OParcs) en 2018. Selon le rapport du Conseil fédéral :

« Les critères spécifiés par le cadre statutaire du Réseau mondial des Réserves de Biosphère peuvent être remplis à travers les bases légales des parcs d'importance nationale (LPN et OParcs) et d'autres bases légales existantes. Comme indiqué dans le rapport explicatif de 2007 relatif à l'OParcs, les parcs naturels régionaux peuvent remplir ces critères internationaux si, en plus de respecter les exigences nationales, ils comportent des zones strictement protégées ainsi que des zones tampon sur leur territoire. Tel est également le cas des parcs nationaux, étant donné que, pour ces derniers, la LPN et l'OParcs prévoient déjà une zone strictement protégée. Ces critères internationaux peuvent être remplis par des parcs naturels régionaux qui présentent des zones strictement protégées avec des zones tampon dans leur territoire en plus de respecter les exigences nationales – comme défini dans le rapport explicatif de l'OParcs (2007) – mais aussi par des parcs nationaux, vu que pour ces derniers la LPN et l'OParcs prévoient déjà une zone strictement protégée. Les Réserves de Biosphère de l'UNESCO ne sont donc pas une catégorie de parc d'importance nationale, mais une désignation internationale dont les critères peuvent potentiellement s'adapter aux PNR et aux PN. Il est donc nécessaire que chaque nouvelle candidature au Réseau mondial des Réserves de Biosphère sur le territoire suisse soit d'abord reconnue comme PNR ou PN et qu'il remplisse les critères du cadre statutaire du Réseau.

Dans ce cadre les RB font partie intégrante de la politique des parcs suisses. Une grande partie des actions prévues dans le Plan d'Action de Lima se développent en Suisse à travers cette politique. Les financements notamment sont assurés sur le long terme grâce au fait que la politique des parcs dispose de financements pour la gestion qui sont distribués à travers des conventions programmes pluriannuelles. Ces contrats pour la période 2020-2024 sont réglés par le Manuel sur les conventions programme dans le domaine de l'environnement, publié en décembre 2018. Cette base légale statue que *« La série d'indicateurs pour les parcs naturels régionaux s'applique aussi aux réserves de biosphère. Les prestations spécifiques liées aux zones centrales sont prises en compte dans le cadre de l'OP 1. La Confédération peut en outre soutenir des prestations de mise en réseau internationale conformément au plan d'action de Lima du programme MAB. »*.

1.2 Comité national pour le programme MAB (MAB Gremium Schweiz)

L'Office fédéral de l'environnement, point focal et responsable national pour le programme de l'Homme et la Biosphère a révisé la composition et le cahier des charges du Comité national. Cela a été fait afin de reprendre le Plan d'Action de Lima directement dans les activités du Comité. En plus de la révision du cahier des charges, les cantons et le réseau des parcs suisses (organisation faitière des parcs) ont été intégrés dans le Comité. Ce groupe se réunit au minimum deux fois par année.

1.3 Recherche

Les projets de recherche pour les deux RB sont coordonnés à travers l'unité de coordination de la recherche dans les parcs suisses (implanté auprès de l'Académie suisse des sciences naturelles SCNAT) et sont récoltés dans une base de données en libre accès: (https://naturwissenschaften.ch/organisations/parkforschung/research_projects).

Les projets de recherche liés aux RB sont présentés à un large public lors des journées de la Recherche dans les parcs suisses (30 mai 2017, 29 octobre 2019).

1.4 Communication

La politique des parcs d'importance nationale, à laquelle les RB font chef, prévoit des financements pour les prestations liées à la communication. Pour les RB cela est aussi le cas. La gouvernance basée sur un système d'autodétermination locale permet aux RB de définir leur stratégie de communication. En ce qui concerne la communication au niveau national, il n'y a pas pour le moment de stratégies spécifiques de communication pour les 2 RB suisses, mais elles sont intégrées dans la Campagne des parcs suisses. Cette dernière touche tous les parcs suisses et est adressée à la population en général à travers une stratégie de communication qui met en évidence chaque parc, mais aussi leur composante commune. Les deux réserves de biosphère participent à cette campagne (<https://www.joyauxapartager.ch/>).

1.5 Activités des Réserves de biosphère :

RB Entlebuch (UBE)

Planification stratégique : Strategische Planung: la UBE a renouvelé son label «parc d'importance nationale» pour les prochaines 10 années. L'obtention de ce label est en Suisse une condition nécessaire pour qu'un territoire soit reconnu comme RB. La demande d'obtention de ce label est composée par une planification stratégique sur 10 ans (période 2018-2017) ainsi qu'un plan de gestion pour la même période et un « Contrat de parc » (contrat qui lie les Communes sur 10 ans pour la gestion, le financement et la garantie légale du parc). Ces documents ont été élaborés de façon participative avec des forums de la population, un conseil de coopération, les délégués et le Conseil de la RB. Ces documents, pour un total de 250 pages sont entrés en vigueur après acceptation des autorités cantonales et fédérales le 1^{er} janvier 2018.

Communication stratégique: Afin de transmettre les contenus des documents stratégiques décrits plus haut à la population une large campagne de communication a été lancée: son slogan est «la Réserve de Biosphère de l'Entlebuch – une victoire pour tous» («Die UBE – Ein Segen für alle»). Une brochure avec les contenus les plus importants de la demande de label a été envoyée à tous les ménages. Les informations sont structurées selon les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable (voir images ci-dessous). une Pocket-Card avec ces mêmes contenus a été aussi largement distribuée. La page web, Facebook, Instagram de la RB, comme ses newsletters et son magazine ont aussi été adaptés en conséquence. Cette campagne est directement liée de celle de EuroMAB «Proud to share».



RB Engiadina – Val Müstair

Le nouveau périmètre de la RB a été reconnu par le CIC et l'UNESCO. Cela a permis un meilleur design des périmètres en ajoutant à la RB une zone tampon et une zone de transition. La zone centrale de cette RB est représentée par le parc national suisse, une réserve strictement protégée depuis 1914.

2. Activités internationales

2.1 Recherche

Le projet «acceptance, identification et engagement: vue sur la participation de la population dans les RB de l'UNESCO» a été porté à été appliqué entre 2017 et 2019 avec la participation de 8 RB de Suisse, Allemagne et Autriche. Cette initiative est née dans la RB de l'Entlebuch sur la base de réflexions sur le mode d'obtention de données sur la participation de la population dans les RB et sur le Monitoring. Grâce à la dimension internationale du projet se sont établis de nombreux contacts entre les RB. Le réseau entre les RB a été notablement renforcé et des idées de nouveaux projets développées.

Au moment de la présentation des résultats du projet dans le cadre de la rencontre annuelle des RB allemandes, à laquelle ont participé aussi les RB suisses, des nouveaux contacts ont pu être établis avec d'autres RB. Cela a donné des discussions sur des futurs projets de collaboration ainsi que sur les échanges entre les 3 Comités nationaux.

2.2 Participation à EuroMAB (2017 et 2019)

La RB de l'Entlebuch a participé aux réunions de EuroMAB en 2017 et 2019, la RB Engiadina – Val Müstair seulement à cette dernière. Les contributions de la RB de l'Entlebuch ont porté sur les thèmes suivants:

- 2017 Séminaire “Les RB et le secteur économique” présentation sur la labellisation des produits: le système des parcs suisses – exemple de la RB de l'Entlebuch».
- 2019: Séminaire “Rôle des réserves de biosphère dans les rapports avec les entreprises locales” : exemple de la RB de l'Entlebuch.

2.3 Participation au CIC

La Suisse essaie de participer aux réunions du CIC en tant qu'observateur, mais vu le nombre limité de RB dans le pays, les ressources allouées à la coordination multilatérales sont limitées. Il n'a donc pas été possible de participer au CIC organisé en Indonésie en 2018. Le focal point a participé à la réunion de 2017 à Paris.

Focal Point pour le programme MAB



Carlo Ossola